Guide d'installation fixe

À partir du 1er avril 2016, tous les poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes devront être équipés d'une On Board Unit (OBU) lors de leurs déplacements en Belgique. Vous pouvez commander les OBU sur le portail des utilisateurs sur Satellic.be. Les appareils seront alors envoyés à l'utilisateur. Ils sont également disponibles dans l'un des points de service répartis dans toute la Belgique et aux abords des frontières dans les pays limitrophes.

Vous pouvez aussi alimenter votre On Board Unit de manière permanente à l'aide d'un câble directement relié au système d'alimentation électrique du véhicule. L'installation fixe au système d'alimentation électrique comporte plusieurs avantages :

- un confort d'utilisation accru grâce à la mise en marche et à l'arrêt de l'OBU en même temps que le moteur ;
- une plus grande sécurité grâce à la diminution du nombre de manipulations et à l'absence de câbles dans la cabine ;
- une plus grande fiabilité de l'alimentation électrique.

Les OBU sont livrées de série avec une prise allume-cigare.

✓ Qui peut réaliser le raccordement permanent de l'OBU au système électrique ?

Satellic conseille de faire appel aux services d'un garage homologué ou à une personne qualifiée capable de procéder à l'installation.

VDO et Phelect commercialisent ces kits d'installation. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site Internet de Satellic.

✓ Comment le kit fonctionne-t-il ?

Les kits d'installation permanente comprennent un câble muni d'un connecteur pré-installé, une gaine de protection, un mode d'emploi et du ruban adhésif double face ou Velcro.

Pour fixer le câble, retirez le couvercle de l'OBU, replacez le câble, fermez le couvercle et connectez-le au véhicule. Trois câbles doivent être connectés : Plus, Terre, Allumage. Grâce à la connexion au démarrage, l'OBU s'allumera automatiquement dès que le moteur sera mis en marche. Fixez ensuite l'OBU à l'aide des ventouses ou du ruban adhésif (double face ou Velcro).

L'OBU peut également être installé par n'importe quel service d'installation de tachygraphes dans les véhicules ADR/ATEX (transport de marchandises dangereuses).

✓ Responsabilités et certification

Satellic ne peut en aucun cas être tenue responsable à la suite de frais, de responsabilités, de problèmes de propriété intellectuelle, d'amendes, de perte de recettes de péage, de dégâts consécutifs, entre autres, découlant de la réalisation de travaux, de l'utilisation de matériel ou de tout autre dommage provoqué par le raccordement permanent au système électrique.

L'utilisateur assume l'entière responsabilité en vertu de son obligation d'utiliser correctement le système de prélèvement kilométrique ainsi que l'OBU.

✓ Restitution de l'OBU

Si vous avez opté pour une installation fixe de votre OBU, vous pouvez la restituer sans le câble d'alimentation externe et sans la batterie rechargeable. Vous n'êtes en aucun cas autorisé à ouvrir les scellés de l'OBU, sauf pour remplacer le câble d'alimentation externe et retirer la batterie.